

Publié le 31 octobre 2024

**ARRETE N°A\_2024\_n° 10\_22**  
**PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE****DST/URBANISME**  
**POLICE GENERALE DU MAIRE**  
**6.1.3****DESTINATION : Monsieur Sébastien VEILLET**

Domicilié : 274, impasse des Maraîchers 84700 SORGUES

Pour : La construction d'une maison individuelle de plain-pied avec garage à vélos accolé et deux terrasses.

Adresse : Rue Marius CHASTEL Lot n°21, les Jardins de Marius.

**LE MAIRE**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,  
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,  
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Monsieur Sébastien VEILLET,  
VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 24 A0037, délivré favorable en date du 03 Juillet 2024,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

**ARRETE**

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

| Référence cadastrale | Nom de la voie            | Numéro de voirie |
|----------------------|---------------------------|------------------|
| <b>BY 523</b>        | <b>Rue Marius CHASTEL</b> | <b>303 E</b>     |

Fait à Sorgues, le 29/10/24

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte-tenu de la réception en Préfecture le .....  
Et de l'affichage / notification le .....  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Olivier ORSONI

Thierry LAGNEAU



**Droit de recours** : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Rappel** : Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.